Community Profile 1996

Thunder Bay, Ontario

Publication November 1999

This report is also available in French. Ce rapport est également disponible en français. Veuillez vous adresser à la direction de la recherche, Service Correctionnel du Canada, 340 avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9. Should additional copies be required they can be obtained from the Research Branch, Correctional Service of Canada, 340 Laurier Ave., West, Ottawa, Ontario, K1A 0P9.

101-07116/

Acknowledgement

The Research Branch would like to acknowledge the contribution of Candace Brookbank for producing 27 community profiles, Cindy Lee Olah for processing the demographic and federal corrections data, Roberta Sinclair and Colleen Dell for describing the community-based federal reintegration activities, and Cathy Delnef for her painstaking preparation of the french documents. This project could not have been completed were it not for the continued cooperation and goodwill of numerous people in several government departments who provided data, supporting definitions, and feedback on the reports.

TABLE OF CONTENTS

INTRODUCTION 1

DEMOGRAPHIC AND SOCIAL PROFILE 2
Table 1: Selected Age Group Population Distribution, 1991 and 1996 3

ECONOMIC PROFILE 3

CRIME PROFILE 4
Table 2: Selected Criminal Incident Counts, 1991 and 1996 6
Table 3: Crime Rates for Selected Offences, 1991 and 1996 7

COURTS PROFILE 8
Adult Courts 8
Table 4: Selected Adult Criminal Court Cases by Offence and Outcome, 1996/97 9
Youth Courts 9
Table 5a: Selected Youth Criminal Court Cases by Offence and Outcome,51991/92 10
Table 5b: Selected Youth Criminal Court Cases by Offence and Outcome, 1996/97 11

CORRECTIONS PROFILE 11
Table 6: Federal/Provincial Corrections Distribution, 1991 and 1996, Canada 12
Provincial/Territorial Adult Corrections 14
Youth Corrections 14
Federal Custodial Services 15
Federal Community Supervision Services 16
Federal Supervision Population Caseload and Characteristics 16
Community-Based Federal Reintegration Activities 17

SUMMARY 18

THUNDER BAY, ONTARIO

Research Branch
Correctional Service of Canada

INTRODUCTION

This study provides a profile of demographic, social, economic, crime, court, and correctional information for the city of Thunder Bay. The purpose of this profile is to demonstrate the utility of community crime and census data for criminal justice information sharing and community planning. Where possible, information matching census reference periods is used, e.g., 1991 and 1996.[1] Similarly, the intent is to report data that relates to one geographical target area, namely, a Census Metropolitan Area (CMA) or for smaller communities, a Census Subdivision (CSD). All demographic and social indicators conform with CMA or CSD boundaries.[2] Where criminal justice information is not compatible with these boundaries, this is noted.

Data sources for each justice sector provide carefully aggregated counts but simply cannot define coverage in terms of geographical target areas with any kind of precision. One reason is that jurisdictional areas for policing activity and regions feeding into court locations do not match. In practical terms, this means that several police agencies may report to a single court location and some may report to other court locations as well. Clearly, police and court activities reported within a CMA or CSD are estimates at best.

The Canadian Centre for Justice Statistics (CCJS) is the focal point of a federal-provincial/territorial initiative dedicated to the production of national statistics and information on the justice system in Canada. Analysis of crime and courts data presented here should take into consideration differences between CCJS survey scoring rules which impede comparison across justice sectors. In the production of multi-level data, inconsistencies inevitably occur in terms of scope, coverage, reference periods, time-lags, and geography. In conjunction with data presentation, the following sections identify in general terms, the scope and coverage for each data source.

1 Occasionally, availability necessitates reporting information for other time periods (e.g., 1990 and 1995).

2 Statistics Canada defines CMA as a large urban core (population of 100,000 or over) together with adjacent urban and rural areas which have a high degree of economic and social integration. The areas that police forces serve may differ in their mix of urban/suburban populations, making the comparability of crime rates among these forces difficult. This is addressed by analyzing crime rates by CMA. Usually, more than one police force is responsible for enforcing the laws within the boundaries of a CMA. CSD is the general term applying to municipalities (as determined by provincial legislation) or their equivalent (e.g., Indian reserves, Indian settlements, and unorganized territories). In Newfoundland, Nova Scotia, and British Columbia, the term also describes geographic areas that have been created by Statistics Canada in cooperation with the provinces as equivalents for municipalities for the dissemination of statistical data.

DEMOGRAPHIC AND SOCIAL PROFILE

The CMA of Thunder Bay includes the nine census subdivisions of: Thunder Bay, Neebing, Fort William 52, Paipoonge, Gillies, O'Connor, Conmee, Oliver, and Shuniah.[3]

In criminological research, the volume of reported crime in a community is often expressed in terms of three factors: 1) the size of the population in question, 2) the proportion of the population at each age group, and 3) the incidence of criminal offences per person at each age.[4]

- Between 1991 and 1996, the population of Thunder Bay showed a modicum of growth, reaching 125,565 by 1996, an increase of 640 or 0.5% over 1991.

- Between 1991 and 1996, the population increased while the crime rate decreased from 14,379 offences to 12,216 offences per 100,000 population (see Table 3).

- The proportion of the population in the age groups 12-17 and 18-24, historically the age groups at high risk for criminal involvement, declined by 3.8% between 1991 and 1996. The number of 18-24 year olds, arguably the group most at risk for criminal involvement, dropped by 7.6% (see Table 1).[5]

- The gradual aging of the population and corresponding decline in both the proportion and absolute numbers of those between the ages of 18 and 24 could alone account for the lower crime rate in 1996 (see Table 3).

---

3 Statistics Canada. (1996). *GeoSuite*, 1996 Census CD-ROM, (Cat. No. 92F0085XCB), Ministry of Industry, Ottawa, Ontario.

4 Philip C. Sagi and Charles F. Wellford. (1968). "Age Composition and Patterns of Change in Criminal Statistics," *Journal of Criminal Law, Criminology and Police Science*, Vol. 59, No.1.

5 Studies suggest that young people are more likely to engage in crime; the prevalence of offending peaks during teenage years and decreases during one's twenties. See Gottfredson and Hirschi. (1990). *A General Theory of Crime*, Stanford University Press, Stanford, California.

Table 1: Selected Age Group Population Distribution, 1991 and 1996, Thunder Bay, Ontario[6]

	1991		1996		1991-1996
Age Groups	**Population**	**% of Total**	**Population**	**% of Total**	**% Change**
Under 12	19,965	16.0	19,540	15.6	↓2.1
12-17	10,035	8.0	10,135	8.1	↑1.0
18-24	12,915	10.3	11,935	9.5	↓7.6
25-34	21,445	17.2	18,750	14.9	↓12.6
35-44	19,585	15.7	20,925	16.7	↑6.8
45-54	12,880	10.3	15,655	12.5	↑21.5
55+	28,090	22.5	28,630	22.8	↑1.9
Total*	124,925	100.0	125,565	100.0	↑0.5
Median Age**	34.1		36.1		↑5.9

* Totals do not add up due to random rounding; Statistics Canada. (1996). *Census Dictionary, Final Edition,* (Cat. No. 92-351-XPE), Ministry of Industry, Ottawa, Ontario.

** The median is the middle value when all values are ordered from lowest to highest.

ECONOMIC PROFILE

Economic conditions, for example, unemployment and inflation, have the potential to influence the level of crime in our communities, particularly property crime.[7] The following information describes various aspects of the Thunder Bay population.

- In 1996, Thunder Bay had an unemployed population of 6,905 and an unemployment rate of 10.7%, whereas in 1991, the unemployed population was lower at 6,320 and the rate 9.5%. The increase in the number of unemployed persons in 1996 was not accompanied by an increase in the crime rate between 1991 and 1996 (see Table 3).[8]

6 Table 1, Population by Single Years of Age (111), Showing Sex (3), for Canada, Provinces, Territories and Census Metropolitan Areas, 1991 and 1996 Censuses (100% Data), in Statistics Canada. (1998). *Nation Series, Complete Edition* CD-ROM, (Cat. No. 93F0020XCB96004), Ministry of Industry, Ottawa, Ontario.

7 Classic studies include Kenneth L. Avio and C. Scott Clark. (1976). *Property Crime in Canada: An Econometric Study,* Ontario Economic Council, Toronto; and James Alan Fox. (1978). *Forecasting Crime Data,* D.C. Heath and Company, Toronto, Ontario.

8 Table 1.1, Population 15 Years and Over by Age Groups (17) and Marital Status (6), Showing Labour Force Activity (8) and Sex (3), for Canada, Provinces, Territories, 1981-1996 Censuses and Census Metropolitan Areas, 1991 and 1996 Censuses (20% Sample Data), in Statistics Canada. (1998). *Nation Series, Complete Edition* CD-ROM, *op.cit.* See also Statistics Canada. (1998). *Labour Force Historical Review* CD-ROM, (Cat. No. 71F0004XCB), Ministry of Industry, Ottawa, Ontario.

- In 1995, the average household income was $50,791. This was slightly below the 1990 average of $53,760. In 1995, the lower level income distribution was as follows:
    - 21.8% of families earned an income of less than $20,000;
    - 33.3% earned less than $30,000.[9]
- In 1996, 16% of census families were lone-parent families compared with 14.7% in 1991.[10]
- In 1996, 2,685 (2.2%) of Thunder Bay's population belonged to a visible minority group, and these represented 0.1% of Canada's total visible minority population.[11]
- In 1996, 5,465 individuals (4.4%) reported language spoken at home as other than English or French.[12] A functional ability in one of Canada's official languages is one of the requirements for effective labour force participation.

Overall, a comparison of 1991 and 1996 economic indicators suggest that Thunder Bay's economic climate in 1996 experienced a slight downturn and therefore would not have contributed to the lower crime rate.

CRIME PROFILE

The Canadian criminal justice system is administered by four inter-related components: police, prosecution, courts, and correctional services. While the federal government has the authority to legislate in the area of criminal law and procedure, the responsibility for the administration of justice rests with the provincial governments.

Since 1962, Canadian police agencies have reported criminal incidents that come to their attention to the Uniform Crime Reporting (UCR) survey at the Canadian Centre for Justice Statistics, Statistics Canada. Today, the UCR survey has almost full national coverage of

---

9 Table 9, Private Households by Household Type and Size (12) and Household Income Groups (22) in Constant (1995) Dollars, for Canada, Provinces, Territories and Census Metropolitan Areas, 1990 and 1995 (20% Sample Data), in Statistics Canada. (1998). *Nation Series, Complete Edition* CD-ROM, *op.cit.*

10 Table 11, Census Families in Private Households by Age Groups of Youngest Never-Married Child at Home (10), Showing Family Structure (7), for Canada, Provinces, Territories and Census Metropolitan Areas, 1991 and 1996 Censuses (20% Sample Data), in Statistics Canada. (1998). *Nation Series, Complete Edition* CD-ROM, *op.cit.*

11 Table 4, Total Population by Visible Minority Population (14) and Sex (3), for Canada, Provinces, Territories and Census Metropolitan Areas, 1996 Census (20% Sample Data), in Statistics Canada. (1998). *Nation Series, Complete Edition* CD-ROM, *op.cit.*

12 HomeLang.ivt: Detailed Home Language (122): Number of Respondents by Type of Answer (2) and Sex (3), for Canada, Provinces, Territories and Census Metropolitan Areas, 1991 and 1996 Censuses (20% Sample Data), in Statistics Canada. (1998). *Nation Series, Complete Edition* CD-ROM, *op.cit.*

incidents involving adults and youth. Note that crime rates exclude traffic offences. Additionally, as of 1992, data on municipal by-law incidents are not available, and as of 1995, data on provincial statute incidents are not available. Accordingly, 1991 data have been adjusted to permit comparisons with 1996 figures.

"Incident" is the basis for counting reported crime. Counts are taken according to the most serious offence in an occurrence. In the determination of most serious offence, violent offences take precedence over non-violent offences. Within these two categories, offences are then sorted according to the maximum sentence under the *Criminal Code*. Additionally, the UCR survey scores violent incidents differently from other types of crime. For violent crimes, one incident is counted for each victim in an occurrence, and for non-violent crimes, one incident is counted for every separate occurrence.

This section reviews crimes reported in 1991 and 1996 within the Thunder Bay CMA by the following police services: Thunder Bay, and the Thunder Bay District Ontario Provincial Police (OPP). In 1991, Kakabeka Falls OPP rural also reported.

Table 2 displays the incidence of actual offences ("actual" offences being all reported offences, less those investigated and shown as unfounded) and persons charged (adults and youth) by a selected number of offence categories (offences most likely to result in a prison term).

- In 1996, there were 16,037 total actual offences, a 13.5% decrease since 1991.

Table 2: Selected Criminal Incident Counts, 1991 and 1996, Thunder Bay, Ontario[13]

OFFENCE	ACTUAL OFFENCES		ADULTS CHARGED		YOUTH CHARGED	
	1991	1996	1991	1996	1991	1996
HOMICIDE & RELATED	3	2	2	3	0	0
ATTEMPTED MURDER	7	2	5	3	0	0
SEX OFFENCES	212	194	90	88	21	12
MAJOR ASSAULT	506	416	320	266	54	41
COMMON ASSAULT	1,540	1,797	465	857	71	115
ROBBERY	96	110	37	33	19	21
BREAK & ENTER	2,330	1,971	198	142	156	117
THEFT	6,524	4,700	642	401	436	252
TOTAL CRIMINAL CODE*	18,347	15,723	3,272	3,889	1,105	1,035
DRUG OFFENCES	172	305	164	339	6	38
TOTAL OFFENCES**	18,550	16,037	3,437	4,232	1,112	1,073

* Total includes other Criminal Code offences (not shown in table).
** Total includes other federal statutes (not shown in table).

- Offences in 1996 against the *Criminal Code of Canada* - generally considered the most serious - totaled 15,723. This represents a 14.3% decrease since 1991. In 1996, overall percentage distributions for the major offence categories were:

  - Homicide and related – 0.01%
  - Sex offences – 1.2%
  - Major assault - 2.6%
  - Common assault – 11.2%
  - Robbery – 0.7%
  - Break and enter – 12.3%
  - Theft – 29.3%
  - Drug offences – 1.9%

- In 1996, a total of 5,305 persons (4,232 adults and 1,073 youth) were charged with a criminal offence, up 16.6% from 1991 (4,549). In 1996:

13 Canadian Centre for Justice Statistics, Uniform Crime Reporting Survey, Custom Data Run (1991 and 1996), Statistics Canada.

- 79.8% were adults; and
- 20.2% were young offenders.

Table 3: Crime Rates for Selected Offences, 1991 and 1996, Thunder Bay, Ontario[14]

OFFENCE	CRIME RATES PER 100,000 POPULATION*		% CHANGE 1991-1996
	1991	1996	
HOMICIDE & RELATED	2	2	0.0
ATTEMPTED MURDER	5	2	↓60.0
SEX OFFENCES	164	148	↓9.8
MAJOR ASSAULT	392	317	↓19.1
COMMON ASSAULT	1,194	1,369	↑14.7
ROBBERY	74	84	↑13.5
BREAK & ENTER	1,806	1,501	↓16.9
THEFT	5,057	3,580	↓29.2
TOTAL CRIMINAL CODE**	14,222	11,977	↓15.8
DRUG OFFENCES	133	232	↑74.4
TOTAL OFFENCES***	14,379	12,216	↓15.0

* Based on a 1991 population of 129,005 and a 1996 population of 131,275.
** Total includes other Criminal Code offences (not shown in table).
*** Total includes other federal statutes (not shown in table).

Table 3 compares the crime rates in 1991 and 1996. The crime rate (per 100,000 population) changed significantly in Thunder Bay between 1991 and 1996. The overall crime rate (total offences) dropped by 15% within that time period.

- Between 1991 and 1996, the only major offence categories that showed a rate increase were robbery (13.5%) and drug offences (74.4%). Theft, a high frequency incident, decreased by 29.2%.

14 Population figures that have been used to calculate crime rates differ slightly from the census figures in Table 1. Crime rates for 1991 are based on population figures taken directly from the municipality; those for 1996 are post-censal population estimates based on 1991 census boundaries.

COURTS PROFILE

Adult Courts

Through a process of collaboration with provincial and territorial government departments responsible for adult criminal courts, the Adult Criminal Court Survey (ACCS) at the Canadian Centre for Justice Statistics collects data on *Criminal Code* and other federal statute charges. The individuals that proceed to adult criminal court involve adults 18 years of age and older, companies, and youth that are transferred from youth court.

Currently, the ACCS represents approximately 80% of the national adult criminal court caseload. Note that at this time, superior courts do not report to the survey. This has implications for federal corrections because typically, more serious offenders are tried in superior court and if convicted, are more likely to receive a prison term in a federal penitentiary. ACCS reports, therefore, underestimate the number of prison sentences two years and over.

For a number of reasons, drawing direct comparisons between crime and court information is not feasible. Some of the reasons relate to differences in the way incidents or cases are counted by each survey. For example, in recording police incidents that are cleared by charge and proceed to court, the ACCS treats violent crime in the same way as non-violent crime.

"Case" is the basis for presenting adult criminal court counts in this profile. A case is one or more charges against an accused person or corporation, where the charges are disposed of in the same court on the same date. Offence type is determined according to the most serious in the case through a rank ordering based first on seriousness of disposition (convictions being the most serious), second on offence severity (using a scale that ranks approximately 90 offences), and finally on sentence severity (used if there are multiple convictions).

Law courts in Ontario are the responsibility of the Ministry of the Attorney General. The adult provincial criminal court location identified for the city of Thunder Bay is the District of Thunder Bay (i.e., Thunder Bay). Circuit courts in the region are not included in this report.

- In 1996/97, a total of 5,753 adult criminal court cases were heard in Thunder Bay with 3,707 (64.4%) resulting in a guilty finding.

Of the adults convicted in 1996/97:

- 1,214 (32.7%) were sentenced to a term of under two years (provincial prison);
- 15 (0.4%) were sentenced to a term of two years or more (federal prison);
- 84 (2.3%) were sentenced to a prison term of unknown length; and
- 2,394 (64.6%) received another kind of sentence.

- In 1996/97, the single largest number of cases heard (937) involved a charge of common assault, with 542 cases producing a guilty verdict. Of those found guilty of common assault, 131 were sentenced to a prison term of under two years, 2 to a term of unknown length, and 409 received another kind of sentence (such as, probation, fine, restitution, other, or unknown).

Table 4: Selected Adult Criminal Court Cases by Offence and Outcome, 1996/97, Thunder Bay, Ontario[15]

ADULT CRIMINAL COURTS	CASES HEARD	CONVIC-TIONS	PRISON UNDER 2 YR	PRISON 2 YR OR MORE	OTHER SENT***
HOMICIDE & RELATED	9	1	0	1	0
ATTEMPTED MURDER	3	1	1	0	0
SEX OFFENCES	120	45	25	4	15
MAJOR ASSAULT	296	174	85	1	88
COMMON ASSAULT	937	542	131	0	409
ROBBERY	35	11	10	1	0
BREAK & ENTER	141	90	58	1	30
THEFT	390	264	93	0	169
TOTAL CRIMINAL CODE*	5,060	3,219	1,131	13	2,052
DRUG OFFENCES	347	216	49	2	165
TOTAL OFFENCES**	5,753	3,707	1,214	15	2,394

* Total includes other Criminal Code offences (not shown in table).
** Total includes other federal statutes (not shown in table).
*** Prison sentences of unknown length are excluded from this table. Other sentence includes probation, fine, restitution, other, and sentence unknown.

Youth Courts

For several years, the Canadian Centre for Justice Statistics has collected data on *Criminal Code* and other federal statute charges heard by youth courts across Canada. Today, the Youth Court Survey (YCS) represents 100% of the national youth court caseload for youth aged 12 to 17.

The YCS uses "case" as the basis for reporting youth criminal court counts. A case is one or more charges against a youth where the charges are first presented in the same court on the same date. Offence type is determined according to the most significant charge in the case

15 Canadian Centre for Justice Statistics, Adult Criminal Court Survey, Custom Data Run (1996/97), Statistics Canada. Data for 1991/92 are not available.

through a rank ordering based first on the decision of the court (transfer to adult court, and guilty finding being the two most serious), second on nature of the offence (violent charges being the most serious), and finally on seriousness of disposition (secure custody being the most serious).

The Provincial Division of the Ontario Court has jurisdiction over youth prosecutions under the federal *Young Offenders Act*. Cases involving 16 and 17 year olds are heard in Provincial Court, Criminal Division, while those involving youth aged 12 to 15 are heard in Provincial Court, Family Division. The young offender court locations reporting to the survey are: Beardmore, Geraldton, Long Lac, Marathon, Nipigon, and Thunder Bay.

Young offender courts hear a large volume of cases. In 1996/97, a total of 1,419 cases were heard in Thunder Bay. The number of cases reported to the survey was up 312.5% from 1991/92. The proportion of cases resulting in a conviction increased as well, from 53.5% in 1991/92 to 61.8% in 1996/97. Note that the dramatic discrepancy between 1991/92 and 1996/97 reported figures is due to the fact that for 1991/92, the first reporting year for Ontario, the province reported only 85% of its expected total number to the survey. Therefore, 1991/92 youth court data for Thunder Bay are likely incomplete. The discrepancy between reporting periods for published provincial level figures is less remarkable.

Table 5a: Selected Youth Criminal Court Cases by Offence and Outcome, 1991/92, Thunder Bay, ON[16]

PROVINCIAL COURT	CASES HEARD	CONVIC-TIONS	SECURE CUSTODY	OPEN CUSTODY	OTHER SENT
HOMICIDE & RELATED	0	0	0	0	0
ATTEMPTED MURDER	0	0	0	0	0
SEX OFFENCES	8	6	2	1	3
MAJOR ASSAULT	11	7	2	2	3
COMMON ASSAULT	24	12	1	2	9
ROBBERY	2	1	1	0	0
BREAK & ENTER	28	21	5	10	6
THEFT	102	44	2	8	34
TOTAL CRIMINAL CODE*	313	162	27	50	85
DRUG OFFENCES	4	3	0	1	2
TOTAL OFFENCES**	344	184	29	58	97

* Total includes other Criminal Code offences (not shown in table).
** Total includes other federal statutes (not shown in table).

16 Canadian Centre for Justice Statistics, Youth Court Survey, Custom Data Run (1991/92 and 1996/97), Statistics Canada.

Of the youth convicted in 1996/97:

- 163 (18.6%) were sentenced to secure custody;
- 340 (38.8%) were sentenced to open custody; and
- 374 (42.6%) received a non-custodial sentence.

- In 1996/97, the single largest number of cases heard (266) involved a charge of theft, with 117 cases producing a guilty verdict. Of those found guilty of theft, 8 were sentenced to secure custody, 42 to open custody, and 67 received a non-custodial sentence (such as, probation, fine, compensation, pay purchaser, compensation in kind, community service order, absolute discharge, or other).

Table 5b: Selected Youth Criminal Court Cases by Offence and Outcome, 1996/97, Thunder Bay, ON

PROVINCIAL COURT	CASES HEARD	CONVIC-TIONS	SECURE CUSTODY	OPEN CUSTODY	OTHER SENT
HOMICIDE & RELATED	0	0	0	0	0
ATTEMPTED MURDER	1	0	0	0	0
SEX OFFENCES	28	19	3	2	14
MAJOR ASSAULT	57	39	10	9	20
COMMON ASSAULT	153	95	9	22	64
ROBBERY	15	11	2	9	0
BREAK & ENTER	150	119	46	45	28
THEFT	266	117	8	42	67
TOTAL CRIMINAL CODE*	1,229	734	153	265	316
DRUG OFFENCES	58	36	3	1	32
TOTAL OFFENCES**	1,419	877	163	340	374

* Total includes other Criminal Code offences (not shown in table).
** Total includes other federal statutes (not shown in table).

CORRECTIONS PROFILE

The correctional services sector is the final point in the criminal justice process and its caseload is influenced by policing and courts activity. Five primary responsibilities fall under the jurisdiction of adult correctional services in Canada: custodial remands, custodial sentences, supervised probation, conditional release, and parole.

Provinces have exclusive responsibility for community and custodial services for young offenders, and for adult offenders sentenced to incarceration for an aggregate term of less than two years. The *Criminal Code* stipulates that the Correctional Service of Canada is responsible

for those sentenced to a prison term of two years or more. However, federally sentenced offenders are typically held in a provincial facility while awaiting trial and sentence.

Exchange of Service Agreements (ESA) provide for the transfer of services for offenders between the federal government and most provinces. These agreements permit selected federal offenders to serve sentences in provincial facilities and vice versa. Negotiated agreements may also provide for efficient delivery of parole supervision, community assessments, health, psychiatric, and educational services. Such federal agreements exist with all but two provinces - Prince Edward Island and Ontario.

Table 6: Federal/Provincial Corrections Distribution, 1991 and 1996, Canada[17]

	1991	1996
Correctional Facilities		
Provincial and Territorial	162	148
Federal*	53	64
Federal Parole Offices	68	69
Staff		
Provincial and Territorial	16,061	15,749
Federal	10,863	11,926
Incarceration Count (Average Daily)**		
Provincial and Territorial	18,940	20,023
Federal	11,783	14,143
Community Supervision Count (March 31)		
Provincial and Territorial Probation	82,796	99,220
Provincial and Territorial Parole	2,822	3,146
Federal Day Parole	1,841	1,212
Federal Full Parole	4,468	4,987
Federal Statutory Release	2,520	2,727
Other***	578	385

* Includes 41 (49 in 1996) correctional institutions and 12 (15 in 1996) community correctional centres.

** Excludes inmates temporarily not in custody at the time of the count.

*** Includes incarcerated offenders on temporary absences, those awaiting trial, and escapees. Also includes provincial inmates on day and full parole supervised by the Correctional Service of Canada in areas without provincial offices. Excludes temporary detainees and deported inmates.

17 Solicitor General Canada. (1992 and 1997 Editions). *Basic Facts About Corrections in Canada*, Ottawa, Ontario. Incarceration and community supervision counts, as well as number of provincial facilities, are taken from Canadian Centre for Justice Statistics. (1990/91, 1995/96, and 1996/97). *Adult Correctional Services in Canada*, (Cat. No. 85-211-XPE), Statistics Canada, Ministry of Industry, Ottawa, Ontario.

The authority to grant parole is provided by the federal *Corrections and Conditional Release Act* and respective provincial and territorial legislation. Quebec, Ontario, and British Columbia operate parole boards that have jurisdiction over all offenders in their respective institutions. The National Parole Board has the authority to grant, deny, terminate, or revoke parole for federal inmates, and for provincial inmates in provinces and territories where no provincial board exists.

Supervision of the planned and gradual release of inmates back into the community through conditional release mechanisms is administered by both the federal and provincial/territorial correctional systems. The mechanisms for conditional release are: temporary absence, day parole, full parole, and statutory release. The monitoring and supervision of provincial parolees belongs to the Correctional Service of Canada, and to provincial correctional services in those provinces where provincial parole boards exist. Table 6 outlines the distribution of services.

Because arrangements for the delivery of custodial services vary across Canada, the characteristics of custodial populations differ across jurisdictions. As indicated in Table 6, at any one time, there are about 10 provincial inmates for every 6 federal inmates. Additionally, there are major differences between federal and provincial correctional system admission counts.

- During 1991/92 in Canada, there were 243,747 admissions to provincial/territorial custody and 5,344 warrant of committal admissions to federal custody (excludes transfers or revocations of parole or statutory release).[18]

- During 1996/97 in Canada, there were 225,462 admissions to provincial/territorial custody and 4,569 warrant of committal admissions to federal custody.

Differences between provincial and federal custodial sentences can be observed as well. In 1991/92, the average aggregate sentence length on admission for provincial offenders was 1 month versus 45 months for federal offenders (excludes those persons serving life sentences), or a sentence length ratio of 1 to 45. In 1996/97, the ratio was 1 to 43.

The Canadian Centre for Justice Statistics conducts national surveys in the corrections area. Since the mid-1980's, the Adult and Youth Key Indicator Surveys have provided time series data useful for trend analysis on correctional admissions to custody and supervised probation. As of March 1996, the Youth Custody and Community Services (YCCS) Survey has collected data on youth serving custody and community service dispositions. The Adult Corrections Survey (ACS) collects aggregate caseload and case characteristics data for custodial and non-custodial correctional services at both the federal and provincial/territorial levels.

Note that youth and adult corrections figures reported here are not taken from CCJS surveys. These surveys do not yet serve as a sub-provincial data source. Provincial corrections figures reported here are taken from the province and, therefore, are not comparable with those reported for other Canadian communities.

---

18 Figures are taken from Canadian Centre for Justice Statistics. (1996/97). *Adult Correctional Services in Canada*, (Cat. No. 85-211-XPE), Statistics Canada, Ministry of Industry, Ottawa, Ontario.

Provincial/Territorial Adult Corrections

In Ontario, adult offenders are under the jurisdiction of the Ministry of the Solicitor General and Correctional Services.[19]

Adult provincial facilities in Thunder Bay include:

- Thunder Bay Jail (maximum security); and
- Thunder Bay Correctional Centre (16 and 17 year olds, and adults) (maximum security).

- On March 31, 1996, the average monthly count for adults under custodial supervision in Thunder Bay was 173.

- On March 31, 1996, the average monthly count for adults under community supervision in Thunder Bay was 1,128 including:

  - 80 (7.1%) adults on probation with a community service order;
  - 28 (2.5%) adults on probation with a restitution order;
  - 961 adults (85.2%) on probation with or without other conditions;
  - 17 adults (1.5%) on parole; and
  - 42 adults (3.7%) under bail supervision.

Youth Corrections

In Ontario, young offenders aged 12 to 15 (Phase 1) come under the jurisdiction of the Ministry of Community and Social Services (MCCS), 16 and 17 year olds (Phase 2) are under the jurisdiction of the Ministry of the Solicitor General and Correctional Services.

The following are counts for young offenders aged 12 to 15 (Phase 1) and reflect an MCSS Area or District which includes the city of Thunder Bay and surrounding areas.[20] The facilities listed here relate to a smaller area.

On March 31, 1996, secure custody facilities (12 to 15 year olds) in the immediate Thunder Bay area included:

- Thunder Bay Police (Thunder Bay); and

The W. W. Creighton Youth Centre (not in use in 1996) currently serves the Thunder Bay area.

---

19 Adult and Phase 2 youth (16 and 17 year olds) provincial custody and supervision figures are provided by Statistical Services, Correctional Services Division. (March 31, 1996). Ministry of the Solicitor General and Correctional Services, North Bay, Ontario.

20 Phase 1 youth (12 to 15 year olds) custody and supervision figures are provided by Children Services Branch. (March 31, 1996). Ministry of Community and Social Services, Toronto, Ontario.

On March 31, 1996, open custody facilities (12 to 15 year olds) in the immediate Thunder Bay area included:

- Setterland Country Home (Thunder Bay);
- Bruce J. McKitrick Centre (Thunder Bay); and
- Jack's Place (Thunder Bay).

- On March 31, 1996, the young offender count (12 to 15 year olds) under custodial supervision in the Thunder Bay MCCS Area was 40 including:
  - 13 youth (32.5%) under secure custody; and
  - 27 youth (67.5%) under open custody.

- On March 31, 1996, there were 246 youth (12 to 15 year olds) under probation without a restitution or compensation order in the Thunder Bay MCCS Area.

The following is a discussion of Phase 2 young offenders in Thunder Bay. On March 31, 1996, youth correctional facilities in Thunder Bay included:

- Thunder Bay Correctional Centre (16 and 17 year olds, and adults) (maximum security); and
- Kairos Youth Residential Centre (16 and 17 year olds) (open custody).

- On March 31, 1996, the average monthly count for young offenders (16 and 17 year olds) under custodial supervision in Thunder Bay was 42 including:
  - 29 youth (69%) under secure custody;
  - 11 youth (26.2%) under open custody; and
  - 2 youth (4.8%) in custody under remand.

- On March 31, 1996, the average monthly count for young offenders (16 and 17 year olds) under community supervision in Thunder Bay was 124 including:
  - 41 youth (33.1%) on a community service order;
  - 81 youth (65.3%) on other forms of community supervision; and
  - 2 youth (1.6%) under bail supervision.

Federal Custodial Services

There are no federal facilities located in Thunder Bay.

Federal Community Supervision Services

Parole services in Ontario are supplied by federal parole offices, community correctional centres, and privately contracted agencies. In 1997/98, parole services in the Thunder Bay area were supplied by the Thunder Bay Area Parole Office.

- In 1997/98, the actual operating expenditure for the Thunder Bay Area Parole Office was $252,380.[21]

On March 31, 1996, there were 33 federal offenders under supervision by the Thunder Bay Area Parole Office. This number included:[22]

- 2 offenders (6.1%) on day parole;
- 19 offenders (57.6%) on full parole;
- 9 offenders (27.3%) on statutory release; and
- 3 offenders (9.1%) on other release status.

Federal Supervision Population Caseload and Characteristics

It is informative to continually monitor the characteristics of offenders under supervision. For these purposes, detailed caseload and profile information is available on federal offenders currently under supervision.[23]

On March 31, 1999, there were 30 offenders under supervision by the Thunder Bay Area Parole Office.

a) demographic characteristics

- 90% of parolees were male and 10% were female;
- the average age of parolees was 40.2 years;
- 17.2% were under age 25, 82.8% were age 25 or older;

21 Federal custody and supervision expenditures are provided by Comptroller's Branch, Corporate Services. (1997/98). Annual Cost of Maintaining Offender Exercise, Correctional Service of Canada, Ottawa, Ontario. Excludes CORCAN revolving fund expenditures.

22 Performance Assurance Sector. (March 31, 1996). *Offender Management System*, Correctional Service of Canada, Ottawa, Ontario. "Other release status" includes offenders who are unlawfully at large and those who are temporarily detained.

23 Performance Assurance Sector. (March 31, 1999). *Offender Management System*, Correctional Service of Canada, Ottawa, Ontario. Total number of offenders under supervision includes those who are unlawfully at large and temporarily detained.

- 79.3% were under age 50, 20.7% were age 50 or older; and
- 50% of parolees were Caucasian, 20% were Aboriginal, and 30% were of another race.

b) sentence characteristics

- 45.8% of parolees were serving an aggregate sentence of under 4 years;
- 50% were serving between 4 and 10 years; and
- 4.2% were serving a sentence of 10 years or more (excluding life sentences).

Community-Based Federal Reintegration Activities

In order to assist offenders with safe reintegration into the community following a term of incarceration, the Correctional Service of Canada contracts a broad range of post-release services. The following program information relates to offenders under federal supervision in the Thunder Bay district during the 1996/97 fiscal year:[24]

a) community residential facilities

- Contracts with one community residential facility yielded 936 offender bed-days. The accommodation expense was $36,036. The cost per bed used was approximately $39.

b)maintenance allowance

- One facility incurred the expenditure for maintenance allowance for offenders. The basic expenditure (covering those who reside in a community resource centre and are not employed) was $2,567 and covered 597 days.

c) community assessment and parole supervision

- Community assessments were completed for 55 cases (all males) at a cost of $9,020.
- Parolee supervision was provided for a total of 23 months. The total expenditure was $28,421.

d) psychological and psychiatric counseling programs

- Psychological and psychiatric counseling services were provided at a cost of $70.

24 Community Program Resource Database. (1996/97). Correctional Service of Canada, Ottawa, Ontario.

SUMMARY

Thunder Bay, a city with a 1996 population of 125,565 inhabitants, has within its immediate vicinity, one adult provincial facility, and one youth (16 and 17 year olds) correctional centre. Thunder Bay also has one secure and three open custody facilities for youth aged 12 to 15 years. Police and court information reveal that in 1996 in Thunder Bay, 4,232 adults and 1,073 youth were charged with a criminal offence. After charges are laid, there is a considerable drop-off in the number of adults and youth who are then convicted, and when convicted, given a custodial sentence by the court. For example, in Thunder Bay, of 3,707 adults convicted in 1996/97, 32.7% were sentenced to a term of provincial incarceration and only 0.4% were sentenced to a federal prison term. The pattern for youth is similar. Of 877 youth convicted in 1996/97, only 18.6% were sentenced to secure custody.

Based on a comparison of social indicators for 1991 and 1996 including age composition of the population, incidence of low-income families, and unemployment rate, one would expect that overall criminal activity in Thunder Bay would not increase. More specifically, in 1996 the number of 18-24 year olds (at highest risk for criminal activity) dropped 7.6% while the overall population increased 0.5%. On the other hand, an increase in the unemployment rate of 1.2 percentage points or 12.6%. and a decrease in household income are indicators that combine with others to make up the climate within which to examine crime. In fact, the crime rate in Thunder Bay dropped 15% between 1991 and 1996. The number of youth charged decreased by 3.5%, but there were more youth sentenced to secure and open custody. External factors also affect the ability of the system to respond to crime. Variables such as legislative amendments and changes in sentencing practices and criminal justice policies have the potential to influence reported crime and corrections figures.

Profil des collectivités 1996

Thunder Bay (Ontario)

Ce rapport est également disponible en anglais. Pour en obtenir un exemplaire ou pour toutes autres copies supplémentaires, veuillez vous adresser à la Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

Remerciements

La Direction de la recherche aimerait remercier Candace Brookbank pour la création de 27 profils communautaires, Cindy Lee Olah pour l'entrée des données démographiques et des services correctionnels fédéraux, Roberta Sinclair et Colleen Dell pour la description des programmes communautaires fédéraux de réinsertion sociale et Cathy Delnef pour la préparation des documents en français. Ce projet n'aurait pas vu le jour sans la coopération et la bonne volonté de plusieurs personnes oeuvrant dans différents ministères gouvernementaux qui ont fourni des données, des renseignements précis et de la rétroaction sur les rapports.

Table des matières

Introduction 1

Profil démographique et social 2
Tableau 1 : Répartition de la population selon différents groupes d'âge, 1991 et 1996 3

Profil économique 3

Profil criminel 4
Tableau 2 : Nombre choisi d'incidents de nature criminelle, 1991 et 1996 6
Tableau 3 : Taux de criminalité pour certaines infractions, 1991 et 1996 7

Profil des tribunaux 7
Tribunaux pour adultes 7
Tableau 4 : Nombre choisi de causes présentées devant les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, par type d'infraction et par résultat, 1996 et 1997 9
Tribunaux de la jeunesse 9
Tableau 5a : Nombre choisi de causes présentées devant les tribunaux de juridiction criminelle pour adolescents, par type d'infraction et par résultat, 1991 et 1992 10
Tableau 5b : Nombre choisi de causes présentées devant les tribunaux de juridiction criminelle pour adolescents, par type d'infraction et par résultat, 1996 et 1997 11

Profil des services correctionnels 12
Tableau 6 : Répartition des services correctionnels fédéraux et provinciaux, 1991 et 1996, Canada 13
Services correctionnels pour adultes dans les provinces et les territoires 14
Services correctionnels pour les jeunes 15
Services de détention fédéraux 16
Services fédéraux de surveillance dans la collectivité 16
Nombre de cas et de caractéristiques des délinquants sous surveillance fédérale dans la collectivité 17
Services communautaires fédéraux de réinsertion sociale 18

Résumé 19

Thunder Bay (Ontario)

Direction de la recherche
Service correctionnel du Canada

Introduction

Cette étude offre un profil des renseignements démographiques, sociaux, économiques, criminels, judiciaires et correctionnels pour la ville de Thunder Bay. Ce profil a pour objet de démontrer l'utilité des données de criminalité et de recensement dans la collectivité aux fins de la circulation de l'information pour la justice pénale et l'urbanisme. Lorsque c'est possible, nous utilisons les renseignements criminels qui se rapportent à la période de recensement appropriée, 1991 et 1996 dans ce cas-ci[1]. Nous présentons aussi des données décrivant une région-cible géographique, plus précisément une Région métropolitaine de recensement (RMR) ou, pour les régions moins peuplées, une Agglomération de recensement (AR). Tous les indicateurs démographiques et sociaux respectent les limites de la RMR ou de l'AR[2]. Si les renseignements de la justice pénale ne concordent pas avec les régions-cibles définies, il y aura une note à cet effet.

Les sources de données pour chaque secteur du domaine judiciaire offrent des dénombrements ayant fait l'objet d'un regroupement minutieux, mais elles ne peuvent simplement pas définir le champ de l'enquête en termes de régions-cibles géographiques avec une certaine précision. Cette situation s'explique entre autres par le fait que les zones de juridiction responsables des activités des services policiers et les emplacements des tribunaux régissant ces régions ne concordent pas. En termes pratiques, cela signifie que plusieurs services de police peuvent se rapporter à un seul emplacement de tribunal et que d'autres peuvent se rapporter à plusieurs emplacements de tribunaux. Les activités des services policiers et des tribunaux rapportés dans une RMR sont évidemment des estimations approximatives des plus représentatives.

Le Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ) constitue le point d'intérêt d'une initiative fédérale, provinciale et territoriale consacrée à la production de données statistiques d'envergure nationale et de renseignements sur le système judiciaire au Canada. L'analyse des données de criminalité et de tribunaux qui est présentée dans ce document devrait tenir compte des différences entre les règles de recensement de l'enquête du CCSJ qui entravent à la réalisation de comparaisons dans l'ensemble des secteurs judiciaires. Au cours de la production des

---

[1] En raison de la disponibilité, il est parfois nécessaire de donner certains renseignements pour d'autres périodes (p. ex., 1990 et 1995).

[2] tatistique Canada définit une RMR comme un grand noyau urbain (population de 100 000 habitants ou plus) avec les régions urbaines ou rurales adjacentes qui montrent un haut degré d'intégration économique et sociale. Les régions couvertes par les services de police peuvent se révéler différentes dans leur mélange de populations urbaines et suburbaines, ce qui rend difficile la comparaison des taux de criminalité relevés par les différents services de police. Ce problème peut être résolu en analysant le taux de criminalité de la RMR en entier. Habituellement, plus d'un service de police est responsable de l'application de la loi dans une RMR. Le terme AR s'applique aux municipalités (tel que déterminé par la législation provinciale) ou à leur équivalent (p. ex., les réserves indiennes ou les territoires non organisés). Pour Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse et la Colombie-Britannique, ce terme décrit aussi les régions géographiques qui ont été créées par Statistique Canada en collaboration avec les provinces en tant qu'équivalents de municipalités pour la dissémination de données statistiques.

données multidimensionnelles, des incohérences surviennent inévitablement sur le plan de la portée, du champ d'enquête, des périodes de référence, des retards et de la géographie. De concert avec la présentation des données, les prochaines sections déterminent, en des termes généraux, la portée et le champ d'enquête pour chaque source de données.

Profil démographique et social

La Région métropolitaine de recensement (RMR) de Thunder Bay englobe les neufs subdivisions de recensement de Thunder Bay, Neebing, Fort William 52, Paipoonge, Gillies, O'Connor, Conmee, Oliver et Shuniah[3].

En criminologie, on exprime souvent le nombre d'infractions criminelles signalées dans une collectivité selon trois facteurs : 1) la taille de la population en question, 2) la proportion de la population dans chaque groupe d'âge et 3) le nombre d'infractions criminelles par personne pour chaque groupe d'âge[4].

- Entre 1991 et 1996, la population de Thunder Bay a augmenté faiblement, atteignant 125 565 en 1996, soit une augmentation de 640 personnes ou 0,5 % depuis 1991.

- Entre 1991 et 1996, la population a augmenté et le taux de criminalité a diminué, passant de 14 379 à 12 216 infractions par tranche de 100 000 habitants (voir le Tableau 3).

- La proportion de la population dans les groupes d'âge de 12 à 17 ans et de 18 à 24 ans, soit historiquement les groupes d'âge représentant un risque d'implication criminelle élevé, a baissé de 3,8 % entre 1991 et 1996. La population dans le groupe d'âge de 18 à 24 ans, probablement le groupe représentant le plus haut risque d'implication criminelle, a diminué de 7,6 % (voir le Tableau 1)[5].

- Le vieillissement graduel de la population et le déclin correspondant des gens de 18 à 24 ans, tant en nombres absolus qu'en termes de proportion, pourraient à eux seuls expliquer la baisse du taux de criminalité en 1996 (voir le Tableau 3).

---

[3] Statistique Canada, *GéoSuite*, CD-ROM du recensement de 1996, N° de cat. 92F0085XCB, 1996, Ministère de l'Industrie, Ottawa (Ontario).

[4] SAGI, Philip C. et WELLFORD, Charles F. «Age Composition and Patterns of Change in Criminal Statistics», *Journal of Criminal Law, Criminology and Police Science*, vol. 59, 1968, n° 1.

[5] Selon des études, les jeunes seraient plus susceptibles de poser un acte criminel; la fréquence des infractions atteint des sommets au cours de l'adolescence pour ensuite redescendre au cours de la vingtaine. Voir Gottfredson et Hirschi (1990), *A General Theory of Crime*, Stanford University Press, Stanford (Californie).

Tableau 1
Répartition de la population selon différents groupes d'âge, 1991 et 1996, Thunder Bay[6]

	1991		1996		1991-1996
Groupes d'âge	**Population**	**Pourcentage du total**	**Population**	**Pourcentage du total**	**Pourcentage du changement**
Moins de 12	19 965	16,0	19 540	15,6	↓2,1
12 à 17	10 035	8,0	10 135	8,1	↑1,0
18 à 24	12 915	10,3	11 935	9,5	↓7,6
25 à 34	21 445	17,2	18 750	14,9	↓12,6
35 à 44	19 585	15,7	20 925	16,7	↑6,8
45 à 54	12 880	10,3	15 655	12,5	↑21,5
55 ou plus	28 090	22,5	28 630	22,8	↑1,9
Total*	**124 925**	**100,0**	**125 565**	**100,0**	**↑0,5**
Âge médian**	**34,1**		**36,1**		**↑5,9**

* Les totaux ne sont pas exacts en raison de l'arrondissement aléatoire; Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement*, Édition définitive, 1996, n° de catalogue 92-351-UIF, Ministère de l'Industrie, Ottawa (Ontario).

** La médiane est la valeur moyenne lorsque toutes les valeurs disposées de la plus petite à la plus grande.

Profil économique

Les conditions économiques, comme le chômage et l'inflation, peuvent avoir une incidence sur le taux de criminalité de nos collectivités, particulièrement pour les crimes contre les biens[7]. Les renseignements suivants décrivent les différents aspects de la population de Thunder Bay :

- En 1996, Thunder Bay comptait 6 905 chômeurs et un taux de chômage de 10,7 %, alors qu'en 1991, il y avait 6 320 chômeurs pour un taux de 9,5 %. L'augmentation du nombre de chômeurs en 1996 n'a pas eu d'incidence sur le taux de criminalité entre 1991 et 1996 (voir le Tableau 3)[8].

---

[6] Population par année d'âge (111), indiquant le sexe (3), pour le Canada, les provinces, les territoires et les régions métropolitaines de recensement, recensements de 1991 et de 1996 (100 % des données), par Statistique Canada, Édition complète de la série *Le pays sur CD-ROM*, 1998, n° de cat. 93F0020XCB96004, Ministère de l'Industrie, Ottawa (Ontario).

[7] Les études classiques comprennent Kenneth L. Avio et C. Scott Clark *Property Crime in Canada: An Econometric Study*, 1976, Conseil économique de l'Ontario, Toronto; et James Alan Fox *Forecasting Crime Data*, 1978, D.C. Heath and Company, Toronto (Ontario).

[8] Population de 15 ans ou plus par groupes d'âge (17) et par état civil (6), indiquant la participation au marché du travail (8) et le sexe (3), pour le Canada, les provinces et les territoires; recensements et régions métropolitaines de recensement, recensements de 1991 et de 1996 (20 % des données-échantillons), par Statistique Canada, Édition complète de la série *Le pays sur CD-ROM*, 1998, *op. cit.* Voir également Statistique Canada, CD-ROM de la *Revue chronologique de la population active*, n° de cat. 71F0004XCB, 1998, Ministère de l'Industrie, Ottawa (Ontario).

- En 1995, le revenu familial moyen était de 50 791 $. Ce qui est inférieur au revenu moyen de 1990 qui était de 53 760 $. En 1995, la répartition des familles à faible revenu était la suivante :

    - 21,8 % des familles gagnaient un revenu inférieur à 20 000 $;
    - 33,3 % des familles gagnaient moins de 30 000 $[9].

- En 1996, 16 % des familles recensées étaient monoparentales comparativement à 14,7 % en 1991[10].

- En 1996, 2 685 (2,2 %) personnes faisaient partie d'une minorité visible, représentant 0,1 % de la population totale des groupes minoritaires visibles au Canada[11].

- En 1996, 5 465 personnes (4,4 %) déclaraient parler une langue autre que le français ou l'anglais à la maison[12]. Une aptitude fonctionnelle dans l'une des langues officielles au Canada est l'une des exigences d'une participation efficace à la population active.

Dans l'ensemble, une comparaison des indicateurs économiques de 1991 et de 1996 semble indiquer que le climat économique de Thunder Bay en 1996 a connu un léger déclin et par conséquent, il n'aurait pas été responsable de la baisse du taux de criminalité.

Profil criminel

Le système canadien de justice pénale est administré par quatre composantes en interrelation, à savoir la police, la partie plaignante, les tribunaux et les services correctionnels. Bien que le gouvernement fédéral ait le pouvoir de légiférer dans le domaine des procédures et du droit criminel, la responsabilité de l'administration de la justice relève des gouvernements provinciaux.

Depuis 1962, les services de police du Canada ont signalé des incidents de nature criminelle qui sont portés à leur attention dans la *Déclaration uniforme de la criminalité* (DUC) du Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada. Aujourd'hui, la DUC couvre presque

---

[9] Ménages ordinaires par type et par taille (12), revenus des ménages (22) en dollars constants (1995), pour le Canada, les provinces, les territoires et les régions métropolitaines de recensement, recensements de 1990 et de 1995 (20 % des échantillons de données), Statistique Canada, Édition complète de la série *Le pays sur CD-ROM*, 1998, *op. cit.*

[10] Recensement des familles vivant en ménage ordinaire par groupes d'âge du plus jeune enfant jamais marié qui vit à la maison (10), indiquant la structure familiale (7), pour le Canada, les provinces, les territoires et les régions métropolitaines de recensement, recensements de 1991 et de 1996 (20 % des échantillons de données), Statistique Canada, Édition complète de la série *Le pays sur CD-ROM*, 1998, *op. cit.*

[11] Population totale, par population des groupes minoritaires visibles (14) et par sexe (3), pour le Canada, les provinces, les territoires et les régions métropolitaines de recensement, recensement de 1996 (20 % des échantillons de données), Statistique Canada, Édition complète de la série *Le pays sur CD-ROM*, 1998, *op. cit.*

[12] HomeLang.ivt : Langue parlée à la maison (122) : Nombre de répondants par type de réponse (2) et par sexe (3), pour le Canada, les provinces, les territoires et les régions métropolitaines de recensement, recensements de 1991 et de 1996 (20 % des échantillons de données), Statistique Canada, Édition complète de la série *Le pays sur CD-ROM*, 1998, *op. cit.*

tous les incidents au niveau national impliquant des adultes et des jeunes. Veuillez noter que les statistiques criminelles n'englobent pas les infractions au Code de la route. De plus, depuis 1992, les données sur les incidents relatifs aux règlements municipaux ne sont pas disponibles et depuis 1995, celles sur les incidents relatifs aux lois provinciales ne sont pas disponibles. Les données de 1991 ont donc été ajustées en conséquence pour permettre une comparaison avec les chiffres de 1996.

Le terme « incident » est la base pour compter les crimes déclarés. Le compte est fait en fonction de l'infraction la plus grave lors d'un événement. Lors de la détermination de l'infraction la plus grave, les infractions avec violence ont préséance sur les infractions sans violence. À l'intérieur de ces deux catégories, les infractions sont ensuite réparties selon la peine maximale prévue par le *Code criminel*. De plus, la DUC classe les incidents à caractère violent différemment des autres types de crimes. Pour les crimes avec violence, on compte un incident pour chaque victime d'un événement, alors que pour les crimes sans violence, on compte un incident pour chaque événement individuel.

Cette section examine les crimes signalés en 1991 et en 1996 au sein de la RMR de Thunder Bay par les Services de police suivants : Thunder Bay et le détachement de la Police provinciale de l'Ontario (OPP) pour le district de Thunder Bay. Pour 1991, il y avait également le détachement rural de l'OPP de Kakabeka Falls.

Le Tableau 2 indique le nombre d'infractions réelles (les infractions « réelles » étant les infractions rapportées moins celles jugées sans fondement après enquête) et de personnes inculpées (adultes et jeunes), classées selon un nombre choisi de catégories d'infractions (infractions qui sont les plus susceptibles d'entraîner une peine d'emprisonnement).

- En 1996, on a dénombré 16 037 infractions réelles, soit une baisse de 13,5 % depuis 1991.

- En 1996, on a signalé 15 723 infractions au *Code criminel* du Canada; infractions généralement considérées comme étant les plus graves. Ceci est une baisse de 14,3 % comparativement à 1991. Voici les répartitions des pourcentages globaux pour les catégories d'infractions majeures en 1996 :

    - Homicide et infractions connexes – 0,01 %
    - Infractions sexuelles – 1,2 %
    - Voies de fait graves – 2,6 %
    - Voies de fait simples – 11,2 %
    - Vol qualifié – 0,7 %
    - Introduction par effraction – 12,3 %
    - Vol – 29,3 %
    - Infractions en matière de drogue– 1,9 %

- En 1996, 5 305 personnes (4 232 adultes et 1 073 jeunes) ont été inculpées pour une infraction criminelle, soit une hausse de 16,6 % depuis 1991 (4 549). En 1996 :
  - 79,8 % étaient des adultes;
  - 20,2 % étaient des jeunes.

Tableau 2
Nombre choisi d'incidents de nature criminelle, 1991 et 1996, Thunder Bay (Ontario) [13]

Infractions	Infractions réelles		Adultes inculpés		Jeunes inculpés	
	1991	1996	1991	1996	1991	1996
Homicide et Infractions connexes	3	2	2	3	0	0
Tentative de meurtre	7	2	5	3	0	0
Infractions sexuelles	212	194	90	88	21	12
Voies de fait graves	506	416	320	266	54	41
Voies de fait simples	1 540	1 797	465	857	71	115
Vol qualifié	96	110	37	33	19	21
Introduction par effraction	2 330	1 971	198	142	156	117
Vol	6 524	4 700	642	401	436	252
Total selon le *Code criminel**	**18 347**	**15 723**	**3 272**	**3 889**	**1 105**	**1 035**
Infractions en matière de drogue	172	305	164	339	6	38
Total des infractions**	**18 550**	**16 037**	**3 437**	**4 232**	**1 112**	**1 073**

* Les totaux englobent les autres infractions au *Code criminel* (pas indiquées dans ce tableau).
** Les totaux englobent les autres infractions aux lois fédérales (pas indiquées dans ce tableau).

Le Tableau 3 compare les taux de criminalité à Thunder Bay en 1991 et en 1996. Le taux de criminalité, par tranche de 100 000 habitants, a changé de façon importante au cours de cette période. Le taux de criminalité global (le total des infractions) a chuté de 15 %.

- Entre 1991 et 1996, les catégories d'infractions majeures qui ont indiqué une augmentation du taux de criminalité sont le vol qualifié (13,5%) et les infractions en matière de drogue (74,4 %). Le taux pour le vol, une catégorie à incidence élevée, a indiqué une baisse de 29,2 %.

[13] Centre canadien de la statistique juridique, *Programme de déclaration uniforme de la criminalité*, Totalisations personnalisées, 1991 et 1996, Statistique Canada.

Tableau 3
Taux de criminalité pour certaines infractions, 1991 et 1996, Thunder Bay (Ontario)[14]

Infractions	Taux de criminalité par tranche de 100 000 habitants		Pourcentage du changement
	1991	1996	1991-1996
Homicide et infractions connexes	2	2	0,0
Tentative de meurtre	5	2	↓60,0
Infractions sexuelles	164	148	↓9,8
Voies de fait graves	392	317	↓19,1
Voies de fait simples	1 194	1 369	↑14,7
Vol qualifié	74	84	↑13,5
Introduction par effraction	1 806	1 501	↓16,9
Vol	5 057	3 580	↓29,2
Total selon le *Code criminel***	**14 222**	**11 977**	**↓15,8**
Infractions en matière de drogue	133	232	↑74,4
Total des infractions***	**14 379**	**12 216**	**↓15,0**

* Basé sur une population de 129 005 en 1991 et sur une population de 131 275 en 1996.
** Les totaux englobent les autres infractions au *Code criminel* (pas indiquées dans ce tableau).
*** Les totaux englobent les autres infractions aux lois fédérales (pas indiquées dans ce tableau).

Profil des tribunaux

Tribunaux pour adultes

Par le biais d'un processus de collaboration avec des ministères des gouvernements provinciaux et territoriaux responsables des tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, l'*Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes* (ETJCA) du Centre canadien de la statistique juridique recueille des données sur des accusations relevant du *Code criminel* et sur d'autres accusations relevant des lois fédérales. Les individus comparaissant devant un tribunal de juridiction criminelle pour adultes sont des personnes de 18 ans ou plus, des entreprises et des jeunes qui sont transférés du tribunal de la jeunesse.

Actuellement, l'ETJCA représente environ 80 % des cas relevant des tribunaux de juridiction criminelle pour adultes au plan national. Il est à noter que, en ce moment, les Cours supérieures ne figurent pas dans l'Enquête. Ceci a des répercussions pour les services

[14] Les chiffres sur la population servant à calculer le taux de criminalité diffèrent légèrement des données de recensement qui figurent dans le Tableau 1. Les taux de criminalité de 1991 se fondaient sur les chiffres fournis par la municipalité; ceux de 1996 sont des estimations calculées après le recensement qui se fondent sur les limites du recensement de 1991.

correctionnels fédéraux, puisque typiquement, les délinquants ayant commis des infractions plus graves sont jugés à la Cour supérieure et s'ils sont condamnés, ils sont plus susceptibles de purger une peine d'emprisonnement dans un pénitencier fédéral. Les rapports de l'ETJCA, par conséquent, sous-estiment le nombre de peines d'emprisonnement de deux ans ou plus.

Pour un certain nombre de raisons, il n'est pas possible d'établir de comparaisons directes entre les renseignements de criminalité et de tribunaux. Certaines des raisons ont trait aux différences sur la façon dont les incidents ou les cas sont recensés par chaque enquête. Par exemple, dans le cadre de la consignation des incidents relatifs aux services policiers qui sont classés par mise en accusation et jugés par le tribunal, l'ETJCA traite le crime avec violence de la même façon que le crime sans violence.

Le « cas » est la base qui sert pour la présentation du compte des tribunaux de juridiction criminelle pour adultes dans ce profil. Un cas est constitué de une ou plusieurs accusations portées contre une personne ou une société et dont les accusations sont statuées au même tribunal le même jour. Le type d'infraction est déterminé selon l'infraction la plus grave du cas en fonction du classement par ordre de grandeur basé tout d'abord sur la décision la plus grave (la condamnation étant la plus grave), ensuite sur la gravité de l'infraction (en utilisant une échelle qui classe environ 90 infractions) et enfin, sur la gravité de la peine (utilisée s'il y a des condamnations multiples).

En Ontario, les Cours de justice sont sous la responsabilité du Ministère du Procureur général. Le tribunal de juridiction criminelle provinciale pour adultes recensé pour ce profil se trouve dans le District de Thunder Bay (c.-à-d., Thunder Bay). Les Cours de circuit de cette région ne sont pas incluses dans ce rapport.

- En 1996-1997, un total de 5 753 causes relevant du tribunal de juridiction criminelle pour adultes ont été entendues à Thunder Bay dont 3 707 (64,4 %) ayant entraîné un verdict de culpabilité.

De ces adultes déclarés coupables :

  - 1 214 (32,7 %) ont été condamnés à une peine de moins de deux ans (prison provinciale);
  - 15 (0,4 %) ont été condamnés à une peine de deux ans ou plus (prison fédérale);
  - 84 (2,3 %) ont été condamnés à une peine d'une durée inconnue;
  - 2 394 (64,6 %) ont été condamnés à une autre forme de peine.

- En 1996-1997, le plus grand nombre de causes entendues (937) faisait intervenir des inculpations pour des voies de fait simples, dont 542 qui ont entraîné un verdict de culpabilité. Parmi ces coupables, 131 ont été condamnés à une peine de moins de deux ans, 2 à une peine d'une durée inconnue et 409 ont été condamnés à une autre forme de peine (comme la probation, l'amende, le dédommagement, d'autres condamnations ou des condamnations inconnues).

Tableau 4
Nombre choisi de causes présentées devant les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, par type d'infraction et par résultat, 1996-1997, Thunder Bay (Ontaio)[15]

Tribunaux de juridiction criminelle pour adultes	Causes entendues	Nombre de condamnations	Peine de moins de 2 ans	Peine de 2 ans ou plus	Autre peine
Homicides et infractions connexes	9	1	0	1	0
Tentative de meurtre	3	1	1	0	0
Infractions sexuelles	120	45	25	4	15
Voies de fait graves	296	174	85	1	88
Voies de fait simples	937	542	131	0	409
Vol qualifié	35	11	10	1	0
Introduction par effraction	141	90	58	1	30
Vol	390	264	93	0	169
Total selon le *Code criminel**	**5 060**	**3 219**	**1 131**	**13**	**2 052**
Infractions en matière de drogue	347	216	49	2	165
Total des infractions**	**5 753**	**3 707**	**1 214**	**15**	**2 394**

* Les totaux englobent les autres infractions au *Code criminel* (pas indiquées dans ce tableau).
** Les totaux englobent les autres infractions aux lois fédérales (pas indiquées dans ce tableau).
*** Les peines d'emprisonnement d'une durée inconnue ne font pas partie de ce tableau. Les autres sentences comprennent la probation, l'amende, le dédommagement, d'autres condamnations et des sentences inconnues.

Tribunaux de la jeunesse

Depuis plusieurs années, le Centre canadien de la statistique juridique recueille des données sur les accusations relevant du *Code criminel* et sur d'autres accusations relevant des lois fédérales portées devant les tribunaux de la jeunesse partout au Canada. Aujourd'hui, l'*Enquête auprès des tribunaux de la jeunesse* (ETJ) représente 100 % des cas relevant de ces tribunaux au plan national impliquant des jeunes âgés de 12 à 17 ans.

L'ETJ utilise le « cas » comme base pour signaler le compte des tribunaux de juridiction criminelle pour jeunes. Un cas est constitué de une ou plusieurs accusations portées contre un jeune et dont les accusations sont statuées au même tribunal le même jour. Le type d'infraction est déterminé selon l'infraction principale ou la plus grave du cas en fonction du classement par ordre de grandeur basé tout d'abord sur la décision du tribunal (le transfert au tribunal pour

[15] Centre canadien de la statistique juridique, *Enquête auprès des tribunaux de juridiction criminelle pour adultes*, Totalisations personnalisées, 1996-1997, Statistique Canada. Les données pour 1991-1992 ne sont pas disponibles.

adultes et le verdict de culpabilité étant les deux décisions les plus graves), ensuite sur la nature de l'infraction (les accusations de violence sont considérées les plus graves) et enfin, sur la gravité de la décision (la garde en milieu fermé étant la décision la plus grave).

Les poursuites judiciaires intentées aux adolescents relèvent de la compétence de la Division provinciale de la Cour de justice de l'Ontario tel que stipulé par la *Loi des jeunes contrevenants*. Les causes qui impliquent les adolescents âgés de 16 et 17 ans sont portées devant un tribunal de la Division provinciale — Criminel, alors que celles qui impliquent des jeunes âgés de 12 à 15 ans sont portées devant un tribunal de la Division provinciale— Famille. Les tribunaux de la jeunesse recensés pour ce profil sont ceux de : Beardmore, Geraldton, Long Lac, Marathon, Nipigon et Thunder Bay.

Tableau 5a
Nombre choisi de causes présentées devant les tribunaux de juridiction criminelle pour adolescents, par type d'infraction et par résultat, 1991-1992, Thunder Bay (Ontario)[16]

Tribunal provincial	Causes entendues	Nombre de condamnations	Garde en milieu fermé	Garde en milieu ouvert	Autre peine
Homicide et infractions connexes	0	0	0	0	0
Tentative de meurtre	0	0	0	0	0
Infractions sexuelles	8	6	2	1	3
Voies de fait graves	11	7	2	2	3
Voies de fait simples	24	12	1	2	9
Vol qualifié	2	1	1	0	0
Introduction par effraction	28	21	5	10	6
Vol	102	44	2	8	34
Total selon le *Code criminel**	**313**	**162**	**27**	**50**	**85**
Infractions en matière de drogue	4	3	0	1	2
Total des infractions**	**344**	**184**	**29**	**58**	**97**

* Les totaux englobent les autres infractions au *Code criminel* (pas indiquées dans ce tableau).
** Les totaux englobent les autres infractions aux lois fédérales (pas indiquées dans ce tableau).

[16] Centre canadien de la statistique juridique, *Enquête auprès des tribunaux de la jeunesse*, Totalisations personnalisées, 1991-1992 et 1996-1997, Statistique Canada.

En 1996-1997, les tribunaux de la jeunesse de Thunder Bay ont entendu 1 419 causes. Le nombre de causes signalées à l'Enquête a augmenté de 312,5 % comparativement à 1991-1992. La proportion de causes ayant entraîné un verdict de culpabilité a également augmenté, passant de 53,5 % en 1991-1992 à 61,8 % en 1996-1997. Il est à noter que les fortes disparités entre les chiffres de 1991-1992 et ceux de 1996-1996 sont causées par le fait qu'en 1991-1992, première année de déclaration pour l'Ontario, la Province a signalé seulement 85 % du montant total attendu. Par conséquent, les données des tribunaux de la jeunesse de Thunder Bay sont incomplètes. La différence entre les périodes de déclaration pour les chiffres provinciaux publiés serait moins spectaculaire.

Parmi les jeunes déclarés coupables en 1996-1997 :

- 163 (18,6 %) ont été condamnés à une garde en milieu fermé;
- 340 (38,8 %) ont été condamnés à une garde en milieu ouvert
- 374 (42,6 %) ont reçu une peine non privative de liberté.

- En 1996-1997, le plus grand nombre de causes entendues (266) faisait intervenir des inculpations de vol, dont 117 causes entraînant un verdict de culpabilité. Parmi ces coupables, 8 ont été condamnés à une garde en milieu fermé, 42 à une garde en milieu ouvert et 67 ont reçu une peine non privative de liberté (comme la probation, l'amende, l'indemnisation, le paiement du prix de l'article, la compensation en nature, l'ordonnance de service communautaire, l'absolution inconditionnelle ou une autre condamnation).

Tableau 5b
Nombre choisi de causes présentées devant les tribunaux de juridiction criminelle pour adolescents, par type d'infraction et par résultat, 1996-1997, Thunder Bay (Ontario)

Tribunal provincial	Causes entendues	Nombre de condamnations	Garde en milieu fermé	Garde en milieu ouvert	Autre peine
Homicide et infractions connexes	0	0	0	0	0
Tentative de meurtre	1	0	0	0	0
Infractions sexuelles	28	19	3	2	14
Voies de fait graves	57	39	10	9	20
Voies de fait simples	153	95	9	22	64
Vol qualifié	15	11	2	9	0
Introduction par effraction	150	119	46	45	28
Vol	266	117	8	42	67
Total selon le *Code criminel**	**1 229**	**734**	**153**	**265**	**316**
Infractions en matière de drogue	58	36	3	1	32
Total des infractions**	**1 419**	**877**	**163**	**340**	**374**

* Les totaux englobent les autres infractions au *Code criminel* (pas indiquées dans ce tableau).
** Les totaux englobent les autres infractions aux lois fédérales (pas indiquées dans ce tableau).

Profil des services correctionnels

Les services correctionnels représentent la fin du processus de justice pénale et le nombre de cas est influencé par le travail de la police et des tribunaux. Les services correctionnels pour adultes au Canada ont cinq responsabilités principales, soit la détention préventive, la peine d'emprisonnement, la probation sous surveillance, la mise en liberté sous condition et la libération conditionnelle.

Les provinces ont la responsabilité exclusive des services communautaires et privatifs de liberté pour les jeunes contrevenants ainsi que pour les délinquants adultes condamnés à l'incarcération pour une peine totale inférieure à deux ans. Selon le *Code criminel,* le Service correctionnel du Canada assume la responsabilité des délinquants condamnés à des peines d'emprisonnement de deux ans ou plus. Toutefois, les délinquants sous responsabilité fédérale sont habituellement détenus dans un établissement provincial lorsqu'ils sont en attente de leur procès et de leur sentence.

Des Accords d'échange de services (AES) permettent le transfert de services offerts aux délinquants entre le gouvernement fédéral et la plupart des provinces. Aux termes de ces Accords, certains délinquants sous responsabilité fédérale peuvent purger leur peine dans des établissements provinciaux, et vice versa. Des Accords négociés peuvent également assurer une prestation efficace de la surveillance des libérés conditionnels, des enquêtes communautaires, ainsi que des services de santé, de psychiatrie et d'éducation. Des AES ont été conclus avec toutes les provinces à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard et de l'Ontario.

Le pouvoir d'octroyer la libération conditionnelle est prévu par *la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* et par les lois provinciales et territoriales respectives. Le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique possèdent leur propre Commission des libérations conditionnelles qui ont la juridiction sur tous les détenus incarcérés dans leurs établissements respectifs. La Commission nationale des libérations conditionnelles peut octroyer la libération conditionnelle, la refuser, y mettre fin ou la révoquer pour tous les détenus sous responsabilité fédérale et pour les détenus sous responsabilité provinciale dans les provinces et les territoires où il n'existe pas de Commission provinciale.

La surveillance de la mise en liberté planifiée et graduelle des détenus dans la collectivité par le biais de mécanismes de mise en liberté sous condition est administrée à la fois par les systèmes correctionnels fédéral et provinciaux-territoriaux. Ces mécanismes sont les suivants : la permission de sortir, la semi-liberté, la libération conditionnelle totale et la libération d'office. La surveillance des libérés conditionnels sous responsabilité provinciale relève du Service correctionnel du Canada ainsi que des services correctionnels provinciaux dans les provinces où il y a une Commission des libérations conditionnelles. Le Tableau 6 indique la répartition des services.

Comme les arrangements pour la prestation des services de détention varient au Canada, les caractéristiques de la population carcérale diffèrent d'une juridiction à l'autre. Comme l'indique le Tableau 6, il y a en tout temps environ dix détenus sous responsabilité provinciale pour six détenus sous responsabilité fédérale. De plus, il existe des différences importantes dans le nombre d'incarcérations du système correctionnel fédéral et provincial.

Tableau 6
Répartition des services correctionnels fédéraux et provinciaux, 1991 et 1996, Canada[17]

	1991	1996
Établissements correctionnels		
Provinces et territoires	162	148
Secteur fédéral*	53	64
Bureaux de libération conditionnelle – fédéral	68	69
Personnel		
Provinces et territoires	16 061	15 749
Secteur fédéral	10 863	11 926
Compte des détenus incarcérés (moyenne quotidienne)**		
Provinces et territoires	18 940	20 023
Secteur fédéral	11 783	14 143
Compte des détenus sous surveillance communautaire (au 31 mars)		
Probation – provinces et territoires	82 796	99 220
Libération conditionnelle provinciale et territoriale	2 822	3 146
Semi-liberté fédérale	1 841	1 212
Libération conditionnelle totale – secteur fédéral	4 468	4 987
Libération d'office secteur fédéral	2 520	2 727
Autre***	578	385

* Comprend 41 (49 en 1996) établissements correctionnels et 12 (15 en 1996) centres correctionnels communautaires.

** Exclut les détenus qui ne sont temporairement pas sous garde au moment du compte.

*** Comprend les détenus en permission de sortir, ceux qui sont en attente de leur procès et les évadés. Comprend également les détenus sous responsabilité provinciale qui sont en semi-liberté ou en liberté conditionnelle totale surveillée par le Service correctionnel du Canada dans les régions où il n'y a pas de bureau de libération conditionnelle provincial. Exclut les détenus temporaires et les détenus expulsés.

- En 1991-1992, au Canada, il y a eu 243 747 admissions à une garde sous responsabilité provinciale ou territoriale et 5 344 admissions sur mandat de dépôt à une garde sous responsabilité fédérale (exclut le transfert ou les révocations de la libération conditionnelle ou de la libération d'office)[18].

---

17 Solliciteur général du Canada, *Faits et chiffres sur les services correctionnels au Canada*, Éditions de 1992 et de 1997, Ottawa (Ontario). Les données sur l'incarcération, sur la surveillance communautaire et sur le nombre d'établissements provinciaux proviennent du Centre canadien de la statistique juridique, *Services correctionnels pour adultes au Canada* 1990-1991, 1995-1996 et 1996-1997, n° de cat. 85-211, Statistique Canada, Ministère de l'Industrie, Ottawa (Ontario).

18 Les données proviennent du Centre canadien de la statistique juridique, *Services correctionnels pour adultes au Canada*, 1996-1997, n° de cat. 85-211, Statistique Canada, Ministère de l'Industrie, Ottawa (Ontario).

- En 1996-1997, au Canada, il y a eu 225 462 admissions à une garde sous responsabilité provinciale ou territoriale et 4 569 admissions sur mandat de dépôt à une garde sous responsabilité fédérale.

On peut également observer des différences entre les peines de placement sous garde provinciales et fédérales. En 1991-1992, pour les détenus sous responsabilité provinciale, la durée moyenne de la peine totale à l'admission était de un mois, pour les détenus sous responsabilité fédérale, elle était de 45 mois pour les délinquants fédéraux (exclut ceux qui purgent une peine d'emprisonnement à perpétuité) ou un rapport de 1 à 45 pour la durée de la peine. En 1996-1997, ce rapport était de 1 à 43.

Le Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ) réalise des enquêtes nationales sur les services correctionnels. Depuis le milieu des années 1980, les *Enquêtes sur les indicateurs clés des services correctionnels pour adultes et pour jeunes contrevenants* fournissent des données chronologiques qui sont utiles pour l'analyse des tendances au niveau des admissions dans les services correctionnels pour le placement sous garde et la probation sous surveillance. Depuis le mois de mars 1996, l'*Enquête sur les services communautaires et le placement sous garde des jeunes* (ESCPSGJ) a recueilli des données sur les jeunes contrevenants qui purgent des peines sous garde ou des peines de travaux compensatoires dans la collectivité. L'*Enquête sur les services correctionnels pour adultes* (ESCA) recueille des cas regroupés ainsi que des données sur les caractéristiques des cas pour le compte des services correctionnels de garde et communautaires au niveau fédéral, provincial et territorial.

Il est à noter que les données sur les services correctionnels offerts aux jeunes et aux adultes susmentionnées ne proviennent pas des enquêtes du CCSJ. Ces enquêtes ne tiennent pas encore lieu de source de données sous-provinciales. Les données sur les services correctionnels des provinces proviennent des provinces et, par conséquent, ne se comparent pas aux données rapportées par d'autres collectivités canadiennes.

Services correctionnels pour adultes dans les provinces et les territoires

En Ontario, les délinquants adultes relèvent du ministère du Solliciteur général et des Services correctionnels[19].

Les établissements provinciaux pour adultes à Thunder Bay comprennent :

- La Prison de Thunder Bay (sécurité maximale);
- Le Centre correctionnel de Thunder Bay (pour les jeunes de 16 et 17 ans et les adultes (sécurité maximale).

[19] Les chiffres provinciaux se rapportant à la garde et à la surveillance des adultes et des jeunes de la Phase 2 (16 et 17 ans) sont fournis par les Services des statistiques, Division des services correctionnels, Ministère du Solliciteur général et des Services correctionnels, North Bay (Ontario) 31 mars 1996.

- Le 31 mars 1996, le nombre mensuel moyen d'adultes sous garde surveillée à Thunder Bay était de 173.

- Le 31 mars 1996, le nombre mensuel moyen d'adultes sous surveillance dans la collectivité à Thunder Bay était de 1 128, dont :
    - 80 adultes (7,1 %) en probation sous ordonnance de services communautaires;
    - 28 adultes (2,5 %) en probation sous ordonnance de dédommagement;
    - 961 adultes (85,2 %) en probation avec ou sans autres conditions;
    - 17 adultes (1,5 %) en liberté conditionnelle;
    - 42 adultes (3,7 %) en liberté sous caution surveillée.

Services correctionnels pour les jeunes

En Ontario, les jeunes contrevenants âgés de 12 à 15 ans (Phase 1) relèvent du Ministère des Services sociaux et communautaires (MSSC); les jeunes contrevenants âgés de 16 ou de 17 ans (Phase 2) relèvent du Ministère du Solliciteur général et des Services correctionnels.

Les chiffres suivants constituent les dénombrements des jeunes contrevenants âgés de 12 à 15 ans (Phase 1) et reflètent un secteur ou un district du MSSC comprenant la ville de Thunder Bay et les périphéries[20]. Les établissements inscrits ci-dessous se rapportent à un plus petit secteur.

Le 31 mars 1996, les établissements de garde en milieu fermé (pour les 12 à 15 ans) dans les environs immédiats de Thunder Bay étaient les suivants :

- Police de Thunder Bay;
- Centre W. W. Creighton qui dessert la région de Thunder Bay (n'était pas ouvert en 1996).

Le 31 mars 1996, les établissements de garde en milieu ouvert (pour les 12 à 15 ans) dans les environs immédiats de Thunder Bay comprenaient :

- Setterland Country Home (Thunder Bay);
- Centre Bruce J. McKitrick (Thunder Bay);
- Jack's Place (Thunder Bay).

- Le 31 mars 1996, il y avait 40 jeunes contrevenants (âgés de 12 à 15 ans) sous garde surveillée dans le secteur du MSSC de Thunder Bay, dont :
    - 13 jeunes (32,5 %) sous garde en milieu fermé;
    - 27 jeunes (67,5 %) sous garde en milieu ouvert.

[20] Les chiffres se rapportant à la garde et à la surveillance des jeunes de la Phase 1 (12 à 15 ans) sont fournis par la Direction des services à l'enfance, Ministère des Services sociaux et communautaires, Toronto (Ontario), le 31 mars 1996.

- Le 31 mars 1996, il y avait 246 jeunes contrevenants (âgés de 12 à 15 ans) en probation sans ordonnance de dédommagement ou d'indemnisation dans le secteur du MSSC de Thunder Bay.

Les données suivantes portent sur les jeunes contrevenants de la Phase 2. Le 31 mars 1996, les établissements correctionnels pour jeunes situés à Thunder Bay comprenaient :

  - Centre correctionnel de Thunder Bay (pour les jeunes de 16 et 17 ans et les adultes) (sécurité maximale);
  - Centre résidentiel Kairos (pour les jeunes de 16 et 17 ans) (garde en milieu ouvert).

- Le 31 mars 1996, le nombre mensuel moyen de jeunes contrevenants (16 et 17 ans) sous garde surveillée à Thunder Bay était 42, dont :

  - 29 jeunes (69 %) sous garde en milieu fermé;
  - 11 jeunes (26,2 %) sous garde en milieu ouvert;
  - 2 jeunes (4,8 %) en détention préventive.

- Le 31 mars 1996, le nombre mensuel moyen de jeunes contrevenants (16 et 17 ans) sous surveillance communautaire à Thunder Bay était 124, dont :

  - 41 jeunes (33,1 %) sous ordonnance de services communautaires;
  - 81 jeunes (65,3 %) sous d'autres formes de surveillance communautaire;
  - 2 jeunes (1,6 %) en liberté sous caution surveillée.

Services de détention fédéraux

Il n'y a aucun établissement fédéral à Thunder Bay.

Services fédéraux de surveillance dans la collectivité

Les services de libération conditionnelle en Ontario sont assurés par les Bureaux fédéraux de libération conditionnelle, les Centres correctionnels communautaires et des organismes contractuels privés. En 1997-1998, les services de libération conditionnelle ont été assurés par le Bureau sectoriel de Thunder Bay.

- En 1997-1998, les dépenses réelles de fonctionnement du Bureau sectoriel de Thunder Bay totalisaient 252 380 $[21].

[21] Les chiffres se rapportant aux dépenses fédérales pour la détention et les services de surveillance sont fournis par la Direction générale du Contrôleur, Services corporatifs, *Coût annuel pour la garde d'un détenu*, 1997-1998, Service correctionnel du Canada, Ottawa (Ontario). Exclut les dépenses des fonds renouvelables de CORCAN.

Le 31 mars 1996, il y avait 33 délinquants sous responsabilité fédérale sous la surveillance du Bureau sectoriel de Thunder Bay. Ce nombre comprenait[22]. :

- 2 délinquants (6,1 %) en semi-liberté;
- 19 délinquants (57,6 %) en liberté conditionnelle totale;
- 9 délinquants (27,3 %) en liberté d'office;
- 3 délinquants (9,1 %) sous un autre statut de mise en liberté.

Nombre de cas et caractéristiques des délinquants sous surveillance fédérale dans la collectivité

Il est important de suivre de près les caractéristiques des délinquants placés sous surveillance. On dispose ainsi de renseignements détaillés sur le nombre de cas et le profil des délinquants sous responsabilité fédérale qui font actuellement l'objet d'une surveillance[23].

Le 31 mars 1999, il y avait 30 délinquants sous la surveillance du Bureau sectoriel de Thunder Bay.

a) caractéristiques démographiques

- 90 % des libérés conditionnels étaient des hommes et 10 % étaient des femmes;
- l'âge moyen des libérés conditionnels était de 40,2 ans;
- 17,2 % étaient âgés de moins de 25 ans, 82,8 % étaient âgés de 25 ans ou plus;
- 79,3 % étaient âgés de moins de 50 ans, 20,7 % étaient âgés de 50 ans ou plus;
- 50 % des libérés conditionnels étaient de race blanche, 20 % étaient des Autochtones et 30 % appartenaient à une autre race.

b) Caractéristiques des peines

- 45,8 % des libérés conditionnels purgeaient une peine totale inférieure à 4 ans;
- 50 % purgeaient une peine allant de 4 à 10 ans;
- 4,2 % purgeaient une peine de 10 ans ou plus (à l'exclusion des peines d'emprisonnement à perpétuité).

---

[22] Secteur de l'évaluation du rendement, *Système de gestion des détenus*, 31 mars 1996, Service correctionnel du Canada, Ottawa. « Autre statut de mise en liberté » englobe les délinquants illégalement en liberté ou en détention provisoire.

[23] Secteur de l'évaluation du rendement, *Système de gestion des détenus*, 31 mars 1999, Service correctionnel du Canada, Ottawa. Le nombre total des délinquants sous surveillance inclut les délinquants illégalement en liberté ou en détention provisoire.

Services communautaires fédéraux de réinsertion sociale

Pour aider les délinquants à se réinsérer sans risque dans la collectivité à la suite d'une peine d'emprisonnement, le Service correctionnel du Canada offre en sous-traitance un large éventail de services post-libératoires. Les renseignements suivants se rapportent aux programmes qui concernent les délinquants sous surveillance fédérale dans le district de Thunder Bay pour l'exercice 1996-1997[24].

a) Établissements résidentiels communautaires

- Les contrats négociés avec les établissements résidentiels communautaires ont fourni 936 jours-lits aux délinquants. Les frais d'hébergement totalisaient 36 036 $. Le coût par lit utilisé était d'environ 39 $.

b) Indemnisation de subsistance

- Un établissement a encouru des frais dans le cadre du versement des indemnités de subsistance aux délinquants. Les dépenses de base (pour les délinquants logés à un Centre de ressources communautaires et qui sont sans emploi) totalisaient 2 567 $ pour 597 jours.

c) Enquête communautaire et surveillance de libération conditionnelle

- Des enquêtes communautaires ont été réalisées pour 55 cas (tous des hommes) au coût de 9 020 $.
- Une surveillance des libérés conditionnels a été assurée pendant 23 mois au coût de 28 421 $.

d) Programmes de counseling psychologique et psychiatrique

- Les services de counseling psychologique et psychiatrique ont coûté 70 $.

[24] Base de données du Programme des ressources communautaires, 1996-1997, Service correctionnel du Canada, Ottawa.

Résumé

En 1996, Thunder Bay était une ville qui comptait 125 565 habitants et qui avait dans ses environs immédiats, un établissement provincial pour adultes et un centre correctionnel pour adolescents (16 et 17 ans). Thunder Bay comptait également un établissement de garde en milieu fermé et trois établissements de garde en milieu ouvert pour les jeunes de 12 à 15 ans. Les renseignements dont disposent la police et les tribunaux révèlent qu'en 1996, à Thunder Bay, 4 232 adultes et 1 073 jeunes ont été accusés d'infraction criminelle. Une fois ces accusations portées, il y a eu une baisse considérable du nombre d'adultes et de jeunes reconnus coupables et qui, dans ces cas, sont condamnés à une peine d'emprisonnement par le tribunal. Ainsi, à Thunder Bay, sur les 3 707 adultes reconnus coupables en 1996-1997, 32,7 % ont été condamnés à une peine d'emprisonnement dans un établissement provincial et seulement 0,4 % ont été condamnés à une peine d'emprisonnement dans un établissement fédéral. Le scénario pour les jeunes est semblable. Sur 877 jeunes reconnus coupables en 1996-1997, 18,6 % ont été condamnés à une garde en milieu fermé.

En se fondant sur une comparaison des indicateurs sociaux de 1991 et de 1996, y compris la répartition des groupes d'âge dans la population, le nombre de familles à faible revenu et le taux de chômage, on pourrait s'attendre à ce que l'activité criminelle à Thunder Bay n'augmente pas. Plus précisément, en 1996, la proportion de la population âgée de 18 à 24 ans (le groupe représentant le plus haut risque d'implication criminelle) a baissé de 7,6 % et la croissance démographique n'a été que de 0,5 %. D'autre part, un hausse du taux de chômage de 1,2 points de pourcentage ou 12,6 % et une légère baisse du revenu familial sont des indicateurs qui se combinent à d'autres pour créer un climat dans lequel il convient d'examiner la criminalité. En fait, le taux de criminalité à Thunder Bay a chuté de 15 % entre 1991 et 1996. Le nombre de jeunes accusés a baissé de 3,5 % mais il y a eu plus de jeunes condamnés à une garde en milieu fermé et à une garde en milieu ouvert. Des facteurs externes amoindrissent également la capacité du système à combattre la criminalité. Des variables comme les modifications apportées aux lois et les changements apportés aux pratiques d'imposition des peines et aux politiques relatives à la justice pénale peuvent avoir une incidence sur les statistiques relatives aux crimes signalés et aux services correctionnels.